

***Prostitution et emploi informel en France : l'arithmétique du dénombrement***

Philippe ADAIR, Université Paris-Est Créteil, [adair@u-pec.fr](mailto:adair@u-pec.fr)

**Résumé:** La littérature économique aborde la question de la prostitution à la fois selon le libre commerce du sexe et le travail sexuel forcé. Cette dernière approche correspond au régime abolitionniste qui régit la prostitution en France. Nous analysons les sources de données sous l'angle de l'offre et de la demande afin d'évaluer la taille du marché de la prostitution et l'emploi informel correspondant. Nous calculons trois séries d'estimations pour l'année 2010 qui concernent aussi bien l'UE-28 et la France. La prévalence du VIH parmi les travailleurs du sexe fournit les estimations 1A et 1B ; les estimations 2A et 2B reposent sur l'extrapolation du nombre de victimes de l'exploitation sexuelle selon le BIT et Eurostat-UNODC ; les estimations 3A et 3B proviennent de sources diverses (ONG et la police). Nous évaluons quelles pourraient être les estimations les plus plausibles de la prostitution, au regard de l'ajustement des comptes nationaux pour l'offre de production illégale et de la demande de consommation. Nous examinons les gains et les rémunérations ainsi que l'enjeu fiscal de la prostitution. Finalement, nous obtenons une fourchette raisonnée de la prostitution en France dont l'estimation intermédiaire de 31 000 personnes prostituées peut constituer une référence.

**Mots-clés :** comptes nationaux, Economie Non Observée, emploi informel, France, prostitution, UE-28.

**JEL:** E26, J46, J47, K42, O17

## **1. Introduction**

La prostitution, le très controversé « plus vieux métier du monde », renvoie à des enjeux moraux et économiques tels que la stigmatisation sociale, les risques pour la santé publique et le profit indu. Ces enjeux sont présents dans les trois régimes qui légifèrent le commerce du sexe au sein de l'Union européenne (UE-28) - l'abolition, la réglementation et la prohibition - qui ont tous interdit la traite des personnes pour l'exploitation sexuelle.

Conformément à la Déclaration des Nations Unies universelle des droits de l'homme (1948), le régime préconisant l'abolition, estime que la prostitution devrait disparaître avec la criminalisation des tiers (les proxénètes et les gérants de bordels), mais pas les prostituées elles-mêmes qui sont considérés comme des victimes. Ce régime prévaut dans 20 Etats membres de l'UE (dont la France), qui représentent 69,1 pour cent du PIB de l'UE et 71,2 pour cent de la population totale en 2010.

La prostitution est à l'ordre du jour du Parlement français depuis 2011 et a fait l'objet de plusieurs rapports (Geoffroy, 2011; Olivier, 2013; Godefroy et Jouanno, 2014) qui ont nourri un débat controversé. Avec la loi sur la criminalisation des clients des personnes prostituées réglé la question, la France a rejoint en 2016 le régime néo-abolitionniste promu par la Suède depuis 1999. Par ailleurs, Eurostat requiert que la production illégale et notamment la prostitution soit incluse depuis 2014 dans la révision des comptes nationaux en base 2010. Curieusement, aucune vérification n'a été appliquée aux évaluations des experts concernant l'ampleur de la prostitution dans l'UE-28 et la France en particulier qui compterait entre 20 000 et 40000, personnes prostituées (Godefroy et Jouanno, 2014). Notre contribution consiste à vérifier ces évaluations et à fournir une fourchette d'estimations plausibles qui constituent une référence utile à la politique économique et sociale.

La contribution est structurée comme suit. La section 2 examine les sources de données du point de vue de l'offre de travail et calcule trois séries d'estimations pour 2010: les estimations (1A et

1B) issues de la de la prévalence du VIH; les estimations 2A et 2B sont extrapolées à partir des victimes de la traite pour l'exploitation sexuelle selon le BIT, Eurostat et UNODC; les estimations 3A et 3B proviennent des ONG françaises et internationales. La section 3 analyse la demande des clients et contrôle les estimations de l'offre au regard de la demande. La section 4 évalue l'ampleur de la prostitution au regard du redressement du PIB 2010, du point de vue de la production illégale ainsi que des dépenses de consommation ; elle examine les gains et l'enjeu fiscal de la prostitution en France ; enfin, elle établit quelle est la fourchette des estimations les plus vraisemblables.

## 2. L'offre sur le marché de la prostitution en France et dans l'UE

Plusieurs critères tels les prix, les lieux d'exercice et les horaires de travail différencient le marché de la prostitution qui recouvre trois grands segments distincts: la catégorie supérieure de la prostitution de luxe (*escorts*), la catégorie intermédiaire de la prostitution *indoor* (bordels, bars, clubs, salons de massage, etc.), la catégorie inférieure de la prostitution de rue (*outdoor*). En outre, des étudiantes et des femmes au foyer exercent à temps partiel. Nous supposons que la prostitution est une activité à équivalent temps plein, dont nous mesurons l'ampleur grâce à quelques enquêtes issues de sources primaires et secondaires.

### 2.1. Une mesure indirecte de la prostitution selon la prévalence du VIH.

Nous supposons ici que les personnes prostituées sont essentiellement des femmes (90 à 95 pour cent); nous ne considérons donc pas la prostitution des hommes et des transgenres.

Dans le tableau 1, nous estimons le nombre de de femmes prostituées selon deux séries de métadonnées issues de la prévalence du VIH selon la nomenclature de l'Organisation Mondiale de la Santé: Dans la première série, les données de 23 pays de l'UE concernent soit 2000 ou 2004 (Vandepitte et al, 2006); après ajustement des données manquantes à la valeur médiane de la prévalence du VIH dans l'UE (0,5 pour cent), l'estimation 1B du nombre de femmes prostituées est légèrement inférieur à un million dans l'UE-28 et s'élève à plus de 40.000 en France. Dans la deuxième série, les données de 24 pays de l'UE concernent le milieu et la fin des années 2000 (Prüss-Ustün et al, 2013); après ajustement pour des données manquantes à la valeur médiane de la prévalence du VIH dans l'UE (0,3 pour cent), l'estimation 1A du nombre de de femmes prostituées se réduit à un peu plus de un demi-million dans l'UE-28 et à 20 000 en France.

**Tableau 1. Les estimations du nombre de femmes prostituées selon la prévalence du HIV (années 2000)**

| Pays   | Femmes âgées de 15 et + (2011) | Femmes prostituées : % des femmes âgées de 15 et + (milieu-fin 2000) | Estimation 1A : nombre de femmes prostituées (milieu-fin 2000) | Femmes prostituées : % des femmes âgées de 15 et + (début-milieu 2000) | Estimation 1B : nombre de femmes prostituées (début-milieu 2000) |
|--------|--------------------------------|--|--|--|--|
| France | 20 608 570                     | 0.1%   | 20 608   | 0.2%   | 41 217   |
| EU-28  | 168 316 690                    | 0.3%*  | 541 957  | 0.5%*  | 976 118  |

Source: compilation de l'auteur d'après Prüss-Ustün et al (2013) et Vandepitte et al (2006) \* Médiane

La comparaison de ces deux séries suggère trois observations. Tout d'abord, on ne peut conclure que le nombre de personnes prostituées a diminué de moitié, ce qui impliquerait un déclin invraisemblable de la demande (voir section 3). Ensuite, une variation aussi forte de la prévalence du VIH semble très improbable au cours d'une période infra-décennale, d'autant que la prostitution n'est pas en soi un facteur de risque d'infection (HAS, 2016). Enfin, il n'y a aucune raison de supposer que la qualité des statistiques épidémiologiques se soit dégradée pendant la décennie 2000. Il n'y a donc pas d'argument décisif pour considérer que l'estimation 1A minimise l'ampleur de la prostitution, bien que Prüss-Ustün et al (2013) reconnaissent que

leurs données ont été ajustées pour tenir compte de l'injection de drogues, ou inversement que l'estimation 1B surestime celle-ci.

## **2.2. Travail forcé et trafic d'exploitation sexuelle en France et dans l'UE**

La traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle est un sous-ensemble de la prostitution globale qui inclue également la prostitution non coercitive, bien que celle-ci soit utilisée pour mesurer indirectement l'ampleur de celle-là (Cho et al, 2013). Des données primaires et secondaires, provenant de sources diverses, sont respectivement collectées par le BIT (ILO, 2012), Eurostat (2013a) et UNODC (2014) sur les tendances et l'ampleur du trafic d'exploitation sexuelle dans l'UE. La limite majeure de ces données est que la qualité de leur enregistrement dépend de l'efficacité des institutions judiciaires et policières, qui varie selon les pays.

### **2.2.1. Le travail sexuel forcé : l'estimation du BIT**

A partir d'études de cas, le BIT (ILO, 2009) a élaboré un sous-ensemble d'indicateurs pour l'exploitation sexuelle qui comprend des conditions de travail très mauvaises (y compris le temps de travail excessif et les travaux dangereux), l'absence ou la faiblesse du salaire versé et le non-respect de la réglementation du travail (y compris l'absence de contrat signé et protection sociale). Ceci ne couvre pas la prostitution non coercitive (y compris l'activité occasionnelle) qui n'est pas liée à l'exploitation sexuelle et qui relève non de l'esclavage mais de l'auto-emploi informel<sup>1</sup> tel que défini par l'OIT (ILO, 2013).

Grâce à un modèle probit, le BIT (ILO, 2012a) a calculé une estimation globale du travail forcé pour la période de référence 2002-2011 à partir d'une méthode de capture-recapture collectant des données issues de différentes sources (instituts de recherche, ONG et médias). Parmi 880.000 travailleurs forcés dans les États membres de l'UE, 270 000 sont victimes d'exploitation sexuelle. Cette estimation 2A, qui n'est pas ventilée par pays, ne constitue pas une approximation de la prostitution globale<sup>2</sup>. Ce sont des femmes (98 pour cent) et la durée moyenne de l'exploitation sexuelle est inférieure à 18 mois. Le taux de prévalence dans l'UE est de 40 victimes pour 100 000 femmes adultes (ILO, 2012b).

### **2.2.2. Les victimes de l'exploitation sexuelle : le calcul d'une estimation Eurostat-UNODC**

Le Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, désigné comme le Protocole de Palerme (2000) est entré en vigueur en 2003. Il établit les normes minimales pour l'élimination de la traite des êtres humains en termes de poursuite des trafiquants et le soutien aux victimes. UNODC est chargé de sa mise en œuvre et enregistre les victimes. Le niveau 1 (*Tier 1*) regroupe les 17 États membres de l'UE qui respectent pleinement les normes minimales dont la France, alors que les 11 autres États membres qui ne satisfont pas pleinement ces normes appartiennent au niveau 2 (*Tier 2*) regroupant les trois régimes de prostitution (UNODC, 2014). Le protocole stipule que la prostitution et la traite pour l'exploitation sexuelle ne peuvent être séparées, bien qu'il ne concerne pas la prostitution non coercitive.

L'UE ne dispose pas d'informations statistiques fiables et comparables sur la traite des êtres humains, en raison principalement des différences des codes pénaux des États membres, d'enregistrement et de surveillance des systèmes, ainsi que des taux de déclaration des cas à la police, aux ONG et à d'autres entités. Eurostat (2013a) a recueilli des données sur la traite des

---

<sup>1</sup> L'emploi informel regroupe les salariés et les non-salariés à la fois dans les secteurs formel et informel. Malheureusement, les pays de l'UE ne mesurent pas l'emploi informel. L'absence d'un contrat fixe peut fournir une approximation de l'emploi informel. Voir l'annexe 1.

<sup>2</sup> Dans la mesure où les femmes adultes françaises représentent 15,7 pour cent de l'ensemble des femmes adultes de l'UE, le nombre théorique relatif au travail sexuel forcé en France serait de 42.589, mais il n'y a aucune raison pour que ce nombre soit proportionnel.

êtres humains sur la période 2008-2010. En 2010, 24 États membres de l'UE comptent un nombre total de 5535 victimes identifiées. L'exploitation sexuelle comprend toutes les formes de prostitution (*indoor* et *outdoor*) et constitue la part majeure (62 pour cent) des victimes du travail forcé qui sont essentiellement des femmes (96 pour cent).

UNODC (2014) fournit des résultats similaires pour la période 2010- 2012: l'exploitation sexuelle est majoritairement répandue (66,25 pour cent) parmi les victimes de la traite des êtres humains au sein des pays de l'UE.

Nous avons comparé et compilé les données d'Eurostat (2013a) et de UNODC (2014) sur les victimes de l'exploitation sexuelle en 2010 dans 18 Etat membres de l'UE ; celles-ci correspondent, à l'exception de l'Espagne. Le tableau 2 présente le nombre de victimes. Nous avons calculé les données manquantes grâce à la part moyenne des victimes selon la série UNODC. Enfin, nous avons complété la série pour l'ensemble des 28 pays de l'UE, en utilisant les données Eurostat lorsqu'elles étaient disponibles, ou à défaut celles de UNODC. On observe que certains pays comme l'Italie et la Pologne ne fournissent pas de données bien qu'ils relèvent du niveau 1 du Protocole de Palerme. Nous avons calculé le "Nombre de victimes / 100000" en divisant "Nombre de victimes d'exploitation sexuelle en 2010" (sixième colonne) par "Population en 2010" (deuxième colonne). Dans l'UE-28, le nombre moyen de victimes d'exploitation sexuelle est supérieure à une (1,16) pour cent mille habitants en 2010 ; la France est proche de cette moyenne.

Selon l'UNODC (2010), le taux de détection est de une sur vingt victimes de la traite de l'exploitation sexuelle et une prostituée sur sept serait une victime de la traite, un multiplicateur  $\lambda$  de 140 qui est inexplicable. Si nous utilisons ces chiffres, il y aurait un flux d'environ 100.000 victimes d'exploitation sexuelle dans l'UE 28 en 2010 (5500 victimes enregistrées fois 20) et plus de 750.000 personnes prostituées. Cependant, UNODC calcule un stock à partir d'un flux, ignorant quel est le flux de remplacement qui quitte le marché ou simplement se déplace entre les pays. Si le flux net augmente, le stock peut s'accroître au fil du temps et cela devrait faire baisser les prix, à moins d'une augmentation de la demande. Nous appliquons le multiplicateur  $\lambda$  au nombre de victimes d'exploitation sexuelle afin d'extrapoler l'ampleur de la prostitution qui constitue notre estimation 3B (voir la dernière colonne du tableau 2). Certains résultats sont évidemment absurdes à l'échelle des pays: par exemple, l'Allemagne compterait moins prostituées que les Pays-Bas mais une population cinq fois plus grande et. La France compterait 101,640 prostituées, quatre fois plus que le Royaume-Uni avec une population d'une taille similaire. On ne peut donc être que très sceptique quant à la pertinence d'une telle approximation pour estimer la prostitution (Savona and Stefanizzi, 2007).

**Tableau 2. Victimes d'exploitation sexuelle - extrapolation de la prostitution en France et dans l'UE en 2010**

| UE - Etats membres | Nombre d'habitants (100 000) | Conformité au Protocole de Palerme | Nombre de victimes (Eurostat) | Nombre de victimes (UNODC) | Nombre de victimes (Eurostat ou UNODC) | Nombre de victimes / 100 000 habitants | Prostitution extrapolée : $\lambda$ victimes |
|--------------------|------------------------------|------------------------------------|-------------------------------|----------------------------|--|--|--|
| France             | 649 787                      | Tier 1                             | 726                           | 702                        | 726                                    | 1.117289                               | 101 640                                      |
| Allemagne          | 817 516                      | Tier 1                             | 610                           | 419                        | 610                                    | 0.746163                               | 85 400                                       |
| Pays-Bas           | 166 558                      | Tier 1                             | 749                           | 900                        | 749                                    | 4.496932                               | 104 860                                      |
| R-U                | 630 225                      | Tier 1                             | 170                           | 173                        | 170                                    | 0.269745                               | 23 800                                       |
| UE-28              | 5 044 944                    |                                    | 4 980                         | 4 057                      | 5 484                                  | 1.161416                               | 767 760                                      |

Source : compilation de l'auteur d'après Eurostat (2013a) et UNODC (2014).

## 2.3. Les estimations des ONG pour l'UE et la France

### 2.3.1. Comment jauger certaines estimations la prostitution à la fin des années 2000 ?

Une ONG internationale de défense des personnes prostituées (TAMPEP 2010) a publié un questionnaire standardisé en 2008 dont 600 exemplaires ont été adressés à des ONG et des

services de santé en contact direct avec les personnes prostituées. Il a recueilli 380 réponses qui ont contribué à la rédaction des rapports de 23 pays de l'UE, dont la France; la Croatie, Chypre, l'Irlande, Malte et la Suède sont manquants. Certaines réponses concernant les gains suggèrent que des questions ont été mal comprises et les chiffres n'ont pas été vérifiés. Toutefois, les informations sur les conditions de travail, la vulnérabilité et la mobilité peuvent être utilisées pour une évaluation qualitative. Près des deux tiers des personnes prostituées en Europe travaillent *indoor*, mais non en France où elles seraient majoritairement des migrantes qui exercent *outdoor*. La plupart des personnes prostituées de l'UE sont victimes du travail forcé, lequel affecte principalement les migrantes

Afin de combler le vide pour les cinq pays manquants et prendre en considération d'autres sources, nous avons utilisé les données d'une ONG abolitionniste - la Fondation Scelles - (Charpenel, 2013) et de UNODC (2014).

Enfin, nous avons compilé l'estimation 3A comme la plus élevée des évaluations les plus faibles (*maximin*) et l'estimation 3B comme la plus faible des évaluations les plus élevées (*minimax*), lesquelles figurent dans le tableau 3.

**Tableau 3. Estimations basse et hautes provenant de sources diverses (circa 2010)**

| Country | Nombre de prostitués en 2008 (TAMPEP, 2010) | Nombre de prostitués en 2010 (UNODC, 2014) | Estimation 3A ( <i>maximin</i> ) | Estimation 3B ( <i>minimax</i> ) |
|---------|---|--|----------------------------------|----------------------------------|
| France  | 18 000-30 000                               | 18 000-20 000                              | 20 000                           | 30 000                           |
| UE-28   | 693 000-730 000                             | 740 400-1 253 700                          | 747 970                          | 1 309 634                        |

Source : compilation de l'auteur d'après TAMPEP (2010), Charpenel (2013);et UNODC (2014).

### 2.3.2. Un ajustement des estimations de l'étude *Prostcost* pour la France

À partir des données de l'étude réalisée par Ourgaud (2014) aboutissant à un nombre d'environ 23 500 prostituées, l'étude *Prostcost* (2015) a élaboré trois estimations: 30.000 (borne inférieure), 37 000 et 44 000 prostituées (borne supérieure). Cette étude rehausse de près de 50 pour cent la fourchette de 20 000-30 000 personnes prostituées en 2010 correspondant au consensus des ONG (et de la police), qui s'élèverait désormais à 30 000-44 000. Quelles sont les raisons de ce redressement? Tout d'abord, les données de la police comprennent un biais de détection, résultant du poids excessif de la prostitution de rue qui constitue la pointe visible ; toutefois, ce biais semble avoir été considéré par Ourgaud (2014). Ensuite, certains experts (Kazemier and Rensman, 2015) suggèrent que les estimations pour la France sont sous-évaluées par rapport à d'autres pays en termes de population. Cela peut ainsi dans la mesure où la France est comparable à d'autres pays abolitionnistes au regard de la taille de la population adulte masculine et en supposant que le comportement sexuel est similaire, par exemple, dans le cas du Royaume-Uni qui a bien étudié la question de la prostitution (Adair et Nezhyvenko, 2015). Cependant, *Prostcost* ne fait aucune référence à un autre pays de l'UE.

*Prostcost* combine quatre types de sources de données: la police (1), les ONG (2), les enquêtes *ad hoc* de journalistes ou de sociologues (3), les avis d'experts et les calculs relatifs aux zones urbaines de plus de 100.000 habitants pour la prostitution de rue et l'analyse des annonces sur Internet ((4). À l'exception des enquêtes *ad hoc* (3), anecdotiques et non représentatives, et des avis d'experts (4) qui ne sont pas documentés, il n'y a pas de différence flagrante entre la source des données (Ourgaud, 2014) dont s'inspire explicitement *Prostcost* et celles qui sont propres à cette étude. En outre, *Prostcost* utilise la même distribution des modes d'exercice : huit pour cent (prostitution *indoor*), 30 pour cent (prostitution *outdoor*) et 62 pour cent *via* Internet.

L'évaluation *Prostcost* comprend les hommes et les transgenres, ce qui pourrait augmenter l'évaluation d'Ourgaud de 23 500 à 27 000 personnes prostituées; *Prostcost* enregistre la prostitution à plein temps tout comme l'évaluation d'Ourgaud, ce qui devrait ramener celle-ci à 26 160 personnes prostituées. Selon ces calculs et en retenant un écart de 1,5 entre la borne inférieure et la borne supérieur, nous avons réajusté à la baisse les estimations *Prostcost* qui

devraient se situer dans un intervalle de 26 160-38 200 personnes prostituées, 31 000 étant un ordre de grandeur intermédiaire. Ces estimations réajustées de la prostitution correspondent aux estimations 1A et 1B, qui constituent un intervalle assez comparable de 20 608-41 217 personnes prostituées résultant néanmoins d'une méthodologie tout à fait différente (section 2.1).

### 3. La demande sur le marché de la prostitution en France et dans l'UE

#### 3.1. Le comportement sexuel des clients européens et français

Toutes les études conviennent que la demande de prostitution émane des hommes dont le comportement est controversé. Les abolitionnistes soutiennent que la demande devrait et peut être freinée, tandis que Cho et al (2013) supposent que la demande est inélastique.

Le tableau 4 répertorie une série d'enquêtes nationales sur les comportements sexuels en Europe au cours des années 1990, qui mesurent la proportion des hommes déclarant des relations avec des femmes prostituées au cours des 12 derniers mois (Hubert et al, 1998; Johnson et al, 2001). L'enquête Natsal (National Survey of Sexual attitudes and Lifestyle) a été menée dans sept pays (France, Allemagne de l'Ouest, Italie, Pays-Bas, Portugal, Espagne et Royaume-Uni). Il ressort un large écart entre les pays : 1,1 pour cent en France et 11,0 pour cent en Espagne. Il convient d'observer que l'échantillon qui porte sur la classe d'âge 18-49 ans est biaisé. L'enquête NEM (New Encounter Module), qui couvre toutes les classes d'âge dans cinq pays seulement (France, Allemagne, Italie, Portugal et Royaume-Uni), fournit des estimations plus faibles.

**Tableau 4. Proportion des hommes déclarant des relations avec des prostituées durant les 12 derniers mois**

| Pays                     | Année       | Prévalence des clients de femmes prostituées | Source |
|--------------------------|-------------|--|--------|
| France                   | 1992        | 1.1%   | Natsal |
| <i>Sept pays de l'UE</i> | <i>1992</i> | <i>4.95% (médiane) et 4.1% (moyenne)</i>     |        |
| France                   | 1998        | 0.7%   | NEM    |
| <i>Cinq pays de l'UE</i> | <i>1998</i> | <i>2.22% (médiane) et 2.65% (moyenne)</i>    |        |

Source: Carael et al (2006) et calculs de l'auteur.

Selon une enquête de 2006 sur un échantillon représentatif de 5 540 hommes (Bajos et al, 2007), 3,1 pour cent ont déclaré avoir été clients de prostituées au cours des cinq dernières années, soit une proportion stable qui s'élevait à 3,3 pour cent en 1992 (Spira et al, 1992). Ces proportions sur une période de cinq ans sont cohérentes avec celle de l'enquête NEM sur une période de 12 mois.

Un sondage par questionnaire a été réalisé en 2002-2003 sur un échantillon non représentatif de 6 000 personnes (Mouvement du Nid, 2004). Il apparaît que près d'un homme adulte sur huit, soit 12,7 pour cent, déclare avoir été au moins une fois un client occasionnel et / ou régulier de la prostitution. Les jeunes (dont les étudiants), ainsi que les cadres et les professions intermédiaires sont surreprésentés<sup>3</sup>.

Selon la même enquête de 2006 (Bajos et al, 2007), près d'un homme sur cinq (18,1 pour cent) déclare avoir été au moins une fois un client de la prostitution en France ; soit six fois plus que sur une période de cinq ans.

L'écart considérable entre les clients réguliers et occasionnels en France - 0,7 ou 3,1 pour cent par rapport à 18,1 pour cent - suggère que le nombre de clients réguliers est sous-estimé.

La demande dépend des prix et l'élasticité-prix qui diffère selon les catégories socio-professionnelles. Le salaire net moyen est 2 082 euros par mois en 2010 (Bichler et Kerjosse,

<sup>3</sup> Une enquête qualitative sur un échantillon de 89 clients de la prostitution de rue (Bouamama, 2004), la plupart du temps occasionnels, présente les mêmes biais. Toutes les catégories sociales et les classes d'âge sont représentées; cependant, les travailleurs des catégories moyenne et supérieure sont surreprésentés, alors que la prostitution *via* Internet est sous-estimée.

2012). Les cadres et les dirigeants gagnent 3 950 euros, les professions intermédiaires 2 143 euros, les ouvriers 1 583 euros et les employés 1 507 euros.

Les données de la police (ORCTEH, 2015) indiquent une gamme de prix selon les divers segments de la prostitution, qui nous amènent à estimer un prix brut moyen de 44 € en 2010. Nous avons également calculé un prix moyen de 66 € selon les données de *Prostcost* (2015).

Nous ne disposons d'aucune donnée empirique pour le calcul de l'élasticité-prix, ni pour le calcul de la demande de prostitution, dans la mesure où les dépenses de consommation finale des ménages par fonction de consommation pour la prostitution (COICOP - CP122) ne sont pas compilées par les comptes nationaux français. Nous supposons que la dépense moyenne mensuelle de consommation de tabac (159 €), correspondant à un comportement addictif non prohibé, constitue une référence raisonnable pour la dépense moyenne mensuelle des clients de la prostitution, dont le comportement addictif n'est pas non plus prohibé (jusqu'en avril 2016).

### **3.2. Une vérification des estimations de la prostitution en France : la demande vs. l'offre**

Nous vérifions les estimations, de la plus basse à la plus élevée, au regard de l'offre des personnes prostituées et la demande de leurs clients.

S'agissant de l'offre, selon notre calcul (Ourgaud 2014), nous supposons que chaque personne prostituée quel qu'en soit le nombre (26 160 ou 31 000 ou encore 37.000) fournit en moyenne 1 100 transactions sexuelles ou sert 1 100 clients par an.

S'agissant de la demande, parmi 24 millions d'hommes adultes en France en 2010, nous calculons le nombre de clients réguliers en supposant que les proportions enregistrées en 1998 (Bajos et al, 2006; Carael et al, 2006), sont valides en 2010 et nous incluons une proportion de 2,09 pour cent calculée à partir des données d'Ourgaud (2014). Nous simulons les dépenses mensuelles des clients réguliers, selon un prix brut moyen respectivement de 44 € et 66 € (tableau 7 en annexe 2).

Au regard de la dépense mensuelle moyenne de référence (159 €), il apparaît tout d'abord que la plupart des montants simulés de dépenses mensuelles consacrées à la prostitution sont irréalistes, sauf pour un prix brut moyen de 44 € selon une proportion de clients de 2,65 pour cent (166 €) ou de 3,1 pour cent (142 €). A l'inverse, à l'exception d'une proportion de clients de 3,1 cent (168 €), le prix de 66 € ne semble pas fiable. Ensuite, un nombre restreint de clients est incapable de consommer un nombre de transactions sexuelles qui excède la dépense de référence. Enfin, dans la mesure où il y a un grand nombre de clients qui payent un prix faible, le nombre de prostituées serait de l'ordre de 26 160, soit l'estimation inférieure la plus cohérente, ou encore de 31 000, mais sans doute pas de 37 000, à moins que la demande soit fortement inélastique.

La demande devrait comprendre des clients étrangers. Cependant, nous supposons que la demande extérieure nette est marginale et ne modifie pas les ordres de grandeur que nous avons compilés et qui se fondent sur la demande de clients résidents (voir annexe 3).

## **4. La prostitution et l'ajustement des comptes nationaux**

### **4.1. L'économie non observée (ENO), le redressement du PIB et la prostitution**

En Septembre 2014, tous les États membres ont ajusté leurs comptes nationaux conformément au système de la comptabilité européenne ESA 2010 (Eurostat, 2013b), afin d'en assurer l'exhaustivité et la comparabilité. A cet égard, les États membres ont été invités à compiler la composante de la production illégale (N2) relevant de l'économie non observée (ENO), laquelle comprend la prostitution, les stupéfiants ainsi que la contrebande d'alcool et de tabac. Toutefois, certains pays étendent la production illégale à la piraterie et au jeu clandestin, alors que d'autres en restreignent le champ ou récusent les directives d'Eurostat. Ainsi, la France abolitionniste résiste à l'inclusion de la prostitution dans le PIB, faisant valoir que celle-ci n'est pas un

échange volontaire (INSEE, 2014), bien qu'une partie de la prostitution *indoor* (bars, salons de massage, etc.) non déclarée à l'administration fiscale soit déjà intégrée dans le redressement préalable du PIB. De même, l'Allemagne réglemente la prostitution et n'inclut pas celle-ci dans le PIB, faisant valoir que celle-ci est légale (Statistisches Bundesamt, 2014), bien que la prostitution illégale soit non négligeable (Cho et al, 2013).

**Tableau 5. Production illégale et prostitution en proportion du PIB 2010**

| UE<br>Etats<br>membres    | PIB 2010<br>(milliards €) | N2 en % du<br>PIB 2010<br>(millions €) | Prostitution                |                        |                                      |            |
|---------------------------|---------------------------|--|-----------------------------|------------------------|--------------------------------------|------------|
|                           |                           |  | Sous l'angle de l'offre     |                        | Sous l'angle de la demande (dépense) |            |
|                           |                           |  | % du PIB                    | Millions €             | % du PIB                             | Millions € |
| France <sup>a, b, c</sup> | 1 933                     | Non dispo.<br>(0.21%)                  | (0.09%)                     | (1 834                 | (0.12%)                              | (2 292,5   |
|                           |                           |  | 0.11%                       | 2 170                  | 0.14%                                | 2 712,5    |
|                           |                           |  | 0.12%)                      | 2 538,5)               | 0.15%)                               | 3 173,2)   |
| Allemagne <sup>d</sup>    | 2 499                     | Non dispo<br>(0.23%)                   | Non dispo<br>(0.13%)        | Non dispo<br>(3 248,7) | Non dispo                            | Non dispo  |
| R-U                       | 1 697                     | 0.58%                                  | 0.35%                       | 5 939,5                | 0.38%                                | 6 504,7    |
| EU-28                     | 12 314                    | 0.491%<br>60 457,3 €                   | 0.173% (moyenne<br>25 pays) | 21 336,58 €            | 0.178% (moyenne<br>20 pays)          | 2 857,35 € |

Source: Adair and Nezhyvenko (2016a, 2016b), *Prostcost* (2015), Kazemier and Rensam (2015).

a : 26 200; b : 31 000; c : 37 000; d : Kazemier and Rensam (2015).

Le tableau 5 présente la part du PIB relative à la production illégale (N2), ainsi que celle de la prostitution sous l'angle de l'offre et la demande. Pour l'Allemagne, nous avons inclus des données de Kazemier and Rensam (2015) et pour la France, nous avons utilisé les données ajustées de *Prostcost* (2015). N2 pourrait atteindre 0,49 pour cent du PIB de l'UE 28 en 2010. La prostitution sous l'angle de l'offre (valeur ajoutée) de 25 États membres, soit 76,7 pour cent du PIB de l'UE-28 en 2010, représenterait 0,173 pour cent. Sous l'angle de la demande, la prostitution est enregistrée dans la dépense de consommation finale des ménages par fonction de consommation (COICOP - CP122, *Eurostat\_nama\_files*). Elle pourrait atteindre 0,178 pour cent, sur la base de 20 États membres qui représentent seulement la moitié du PIB de l'UE-28 en 2010 (50,3 pour cent).

#### 4.2. Les gains et l'enjeu fiscal de la prostitution en France?

Nous nous inspirons de Kazemier et al (2013) pour estimer la prostitution dans son ensemble (voir l'annexe 4).

Le chiffre d'affaires brut de la prostitution (3,170 milliards €) calculé par *Prostcost* (2015) correspond à l'hypothèse d'un gain moyen de 85 700 € par an pour chacune des 37 000 personnes prostituées à temps plein, quelles que soient leurs modes d'activité (*indoor*, *outdoor*, Internet). Déduction faite de 20 pour cent pour la consommation intermédiaire, le chiffre d'affaires net s'élève 68 560 € ; le revenu net de chaque personne prostituée est de 34 280 €, dans l'hypothèse où le proxénète retient 50 pour cent du chiffres d'affaires net (Ourgaud, 2014 ; *Prostcost*, 2015). Soit un revenu mensuel net de 2 856,66 € correspondant à deux fois le montant du salaire minimum brut en 2010 qui s'élève à 1 343,77 €. Si la consommation intermédiaire est incluse dans la part des proxénètes qui s'élève alors à 70 pour cent (Kara, 2011), chaque prostituée obtiendrait 26 250 € par an et leur revenu mensuel net (2 187,5 €) demeure supérieur au salaire minimum brut. Par conséquent, il y a une prime pour la prostitution qui constitue une activité très lucrative pour les proxénètes en premier lieu.

On peut être sceptique sur le montant du gain brut moyen de 85 700 €, fondé sur un prix moyen par client de 66 € qui ne correspond pas à la demande. Au prix de 66 €, 3,85 pour cent des hommes, soit près d'un million de clients parmi 24 millions d'hommes, devrait payer une personne prostituée chaque semaine en moyenne, soit une dépense mensuelle de 264 € qui n'est pas vraisemblable au regard de nos simulations (voir section 3.2 et annexe 2). Si le prix moyen est plus vraisemblablement de 44€, cela impliquerait que le gain brut moyen de 85 700 €



correspond à une dépense mensuelle de 176 € de la part de 1,385 million de clients hebdomadaires, soit une proportion de 5,77 pour cent des hommes qui s'avère très élevée au regard des estimations de la demande (voir section 3.1). En d'autres termes, il y a lieu de choisir entre les paramètres des prix et de la demande pour aboutir à une estimation cohérente.

Supposons maintenant que le montant moyen des gains bruts demeure de 85 700 € par an pour chaque prostituée dans le cas de l'estimation intermédiaire (31 000 prostituées) et de l'estimation inférieure (26 160 prostituées). Le chiffre d'affaires global brut devrait respectivement diminuer en conséquence à 2,712.5 milliards € (31 000 prostituées) et à 2,245.34 milliards € (26 200 prostituées). L'hypothèse d'un gain brut constant pour un prix constant et une demande proportionnelle apparaît quelque peu héroïque.

Les remarques précédentes nous conduisent à aborder l'enjeu social et fiscal de la prostitution. Celle-ci n'est pas une activité illégale mais une profession non reconnue, en l'absence d'une définition juridique officielle de la prostitution, ce qui n'est pas le cas du proxénétisme. Comme toute activité rémunérée, la prostitution est assujettie à l'affiliation et au paiement des impôts. L'affiliation n'est possible que pour les personnes prostituées françaises ou étrangères en situation régulière : soit au régime salarié si elles exercent une activité déclarée (salon de massage, bar, etc.), soit plus vraisemblablement au régime des indépendants au titre d'une activité commerciale « autres services personnels » ou artisanale « entretien corporel » selon la NAF<sup>4</sup>. Il s'agit donc d'abord de la prostitution *indoor*, d'autant moins visible et plus nombreuse qu'elle opère par annonces sur Internet.

On ignore quelle est la proportion de personnes prostituées étrangères en situation irrégulière, étant donné la rotation rapide (de 14 à 48 pour cent) selon les associations. Celles-ci estiment que les migrants représentent 60 à 95 pour cent des effectifs de la prostitution, en cohérence avec l'OCRTEH qui estime cette part à 91 pour cent en 2010 (*Proscost*, 2015). Il s'agit plutôt en ce cas de la prostitution *outdoor*, plus visible mais moins nombreuse.

D'après des évaluations diverses qui varient de 10 à 30 pour cent selon la police et les associations, *Proscost* (2015) estime à environ 80 pour cent la proportion des personnes prostituées dépendant des proxénètes et des réseaux. Selon notre fourchette de 26 160- 38 200 personnes prostituées, la catégorie des indépendantes (non salariées) serait alors comprise entre 5 230 et 7 640, avec un ordre de grandeur intermédiaire de 6 200 qui n'est cependant pas contrôlé. *Proscost* considère que cette catégorie des non-salariées est plus susceptible de payer l'impôt sur le revenu évalué à 7 160 € par personne prostituée<sup>5</sup>, soit 44,392 millions € pour 6 200 personnes prostituées. On ignore cependant dans quelle mesure il est effectivement payé et il en va de même pour les cotisations sociales.

Sur la base de l'estimation intermédiaire de 31 000 personnes prostituées, la fraude sur les prélèvements obligatoires (impôt sur le revenu, TVA et cotisations sociales) concernerait donc les gains que génère l'exploitation sexuelle de 24 800 prostituées non indépendantes, notamment au bénéfice de leurs proxénètes. Cette fraude peut être estimée à 177,568 millions € pour l'impôt sur le revenu et à 537 millions € pour les autres prélèvements (*Proscost*, 2015). Il faut observer que l'interdiction du proxénétisme empêche d'assujettir les exploiters sexuels à l'impôt et aux autres prélèvements obligatoires qui ne sont donc pas recouverts. Cependant, les proxénètes peuvent être poursuivis, outre pour leur activité, également pour fraude fiscale ; des sanctions plus sévères, telles que la confiscation de leurs actifs, peuvent s'avérer dissuasives et bénéfiques en termes de recettes fiscales.

---

<sup>4</sup> Selon Aubin et al (2012), ces deux catégories qui occupent 47 874 actifs en 2010 recouvrent d'autres activités que la prostitution. L'existence d'un régime simplifié (Micro BIC) ne peut constituer un encouragement à la prostitution.

<sup>5</sup> Soit un taux d'imposition de 8,35 pour cent sur un revenu de 85 700 € qui paraît minoré.

### 4.3. Quelles seraient les estimations les plus plausibles ?

Les calculs d'experts sont qualifiés de "devinettes" (*guesstimates*). Les comptes nationaux ajustés peuvent ne pas capter toute l'ampleur de la prostitution, et les hypothèses concernant la demande des clients et les prix sont évidemment discutables. Grâce à des modèles MCO et probit (Adair et Nezhyvenko, 2015, 2016a, 2016b), nous avons testé la robustesse des différentes estimations de la prostitution dans l'UE-28 et en France, que récapitule le tableau 6.

**Tableau 6. Récapitulatif des estimations pour la France et l'UE**

| Pays<br>Prostituées | 3A<br>( <i>maximin</i> ) | 1A (prévalence<br>VIH) | 3B<br>( <i>minimax</i> ) | 1B (prévalence<br>VIH) | 2A<br>(ILO) | 2B (Eurostat-<br>UNODC) |
|---------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|-------------|-------------------------|
| France              | 20 000                   | 21 000                 | 30 000                   | 41 000                 | 43 000      | 102 000                 |
| EU-28               | 748 000                  | 542 000                | 1 310 000                | 976 000                |             | 768 000                 |
| % France / UE-28    | 2.7%                     | 3.9%                   | 2.3%                     | 4.2%                   |             | 13%                     |

Source: compilation de l'auteur. Chiffres arrondis.

Selon les tests des modèles probit et MCO, les estimations 1A et 1B de la prostitution dans l'UE-28 sont les plus robustes. L'estimation 1A (542 000 prostituées) représente la borne inférieure en 2010 et l'estimation 1B (976 000 prostituées) représente la borne supérieure. Quoique bien moins robuste, l'estimation 3A (748 000 prostituées) peut représenter une grandeur intermédiaire. L'estimation 2B (768 000 prostituées) manque à la fois de robustesse et de cohérence ; il en va de même pour l'estimation 3B (1 310 000 prostituées) qui ne peut pas constituer la borne supérieure; car il paraît très improbable que les comptes nationaux sous-estiment autant la prostitution qui serait alors 2,4 fois plus élevée que la borne inférieure.

En France, la fourchette d'estimations de 26 160-38 200 personnes prostituées correspond aux estimations 1A et 1B de l'UE-28. La borne inférieure semble plus vraisemblable que la borne supérieure et l'estimation intermédiaire (31 000) peut raisonnablement constituer une référence.

### Conclusion

Les sources de données sur la prostitution s'avèrent rares et souvent discordantes. Nous avons compilé trois séries d'estimations pour la France et l'UE-28 en 2010, lesquelles sont les premières à notre connaissance dans la littérature économique sur le sujet. Nous avons contrôlé nos estimations selon certaines hypothèses raisonnables. Les estimations 1A (faible prévalence du VIH), 3A (le plus élevée parmi les plus faibles) et 1B (prévalence élevée du VIH) s'avèrent les plus vraisemblables et les plus robustes. En revanche, l'estimation 3B (victimes d'exploitation sexuelle Eurostat-UNODC) est la moins robuste et constitue une approximation biaisée de la prostitution, étant donné la faible qualité de la collecte des données. Nous avons recoupé les estimations pour la France avec les données des comptes nationaux de l'UE ; nous avons évité des incohérences majeures en simulant les données relatives à l'offre et à la demande en France. Nous estimons que le nombre de personnes prostituées en France en 2010 est compris dans l'intervalle 26 160-38 200, au regard duquel la grandeur intermédiaire de 31 000 personnes prostituées peut constituer un indicateur de référence. Nos résultats sont en concordance avec la littérature existante : il y a bien une prime pour la prostitution, quoique le segment supérieur du marché tire sans doute les prix vers le haut; à l'inverse, le segment inférieur de la prostitution de rue semble moins rentable pour les prostituées, mais non pour leurs proxénètes.

Notre étude comporte des limites qu'une meilleure collecte des données devrait en partie permettre de surmonter. En l'absence d'une base de données fiable, nous n'avons pas abordé la dynamique de la prostitution. Des données robustes font défaut pour évaluer la demande, laquelle requiert à la fois des enquêtes dédiées sur le comportement sexuel des clients et le calcul de la dépense consacrée à la prostitution dans les comptes nationaux ; l'enjeu est d'autant plus important depuis que la France a adopté le régime néo-abolitionniste et que l'offre tend à

devenir moins visible. Enfin, il y a très peu d'informations disponibles concernant la part respective de la prostitution forcée (l'exploitation sexuelle) et de la prostitution non coercitive, ou encore la part des « salariées » et celle des personnes prostituées indépendantes.

## References

- Aubin, C., Jourdain-Menninger, D. et Emmanuelli, J. (2012) Prostitutions : les enjeux sanitaires, Inspection générale des affaires sociales RM2012-146P, décembre.
- Adair, P. and Nezhyvenko, O. (2015) Sex work vs. sexual exploitation in the European Union: Is prostitution a countless 'necessary evil'? I2FC 2015 Conference: *The Costs of Economic Crime*, November 28, Porto, Portugal.
- Adair, P. and Nezhyvenko, O. (2016a) Sex work vs. sexual exploitation in the European Union: what are the likely guesstimates for prostitution? Proceedings of the 6<sup>th</sup> International Academic Conference, OECD, Paris, September 6-9.
- Adair, P. and Nezhyvenko, O. (2016b) "Assessing how large is the market for prostitution in the European Union." *Ethics & Economics* (forthcoming).
- Bajos, N., Bozon, M. et Beltzer, N. (2007) *Enquête sur le Contexte de la Sexualité en France*. ANRS, INED, INSERM.
- Bessone, A-J. et Perben, M. (2011) « En 2010, la consommation des ménages soutient la reprise ». *Insee Première* 1354, juin, INSEE.
- Bichler, G. et Kerjosse, R. (2012) « En 2010, les salaires ralentissent en euros constants ». *Insee Première* 1403, juin, INSEE.
- Bouamama, S. (2004) *L'homme en question - Le processus du devenir-client de la prostitution*, Mouvement du Nid- IFAR, septembre.
- Carael, M., Slaymaker, E., Lyerla, R. and Sarkar, S. (2006) "Clients of sex workers in different regions of the world: hard to count." *Sexually Transmitted Infections* 82(3): 26–33.
- Charpenel, Y. ed. (2013). *Sexual Exploitation Prostitution and Organized Crime*, [www.fondationscelles.org/pdf/rapport\\_mondial/sexual\\_exploitation\\_prostitution\\_Fondation\\_Scelles.pdf](http://www.fondationscelles.org/pdf/rapport_mondial/sexual_exploitation_prostitution_Fondation_Scelles.pdf)
- Cho, S-Y., Dreher, A. and Neumayer, E. (2013) "Does Legalized Prostitution Increase Human Trafficking?" *World Development* 41: 67–82.
- Statistisches Bundesamt (2014) National Accounts: Are non-observed or even illegal activities covered by the gross domestic product? Destatis (Federal Statistical Office). Wiesbaden: Germany.
- DGCIS (2011) *Le tourisme en France - Bilan 2010*. Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services, juillet.
- Eurostat, (2011) *Labour market statistics*. Publications Office of the European Union: Luxembourg.
- Eurostat, (2012) *Statistics explained*. Établir le système de comptes nationaux - secteur non-observé File:F2 Approche tabulaire Eurostat types de non-exhaustivité, 2012
- Eurostat, (2013a) *Trafficking in human beings*. Publications Office of the European Union: Luxembourg.
- Eurostat, (2013b) *European System of Accounts –ESA 2010*. Publications Office of the European Union: Luxembourg.
- Geoffroy, G. (2011) *Prostitution, l'exigence de responsabilité : en finir avec le mythe du plus vieux métier du monde*, Rapport d'information n 3334, Commission des lois constitutionnelles, Assemblée Nationale.
- Godefroy, J.-P. et Jouanno, C. (2013) *Situation sanitaire et sociale des personnes prostituées : inverser le regard*, Rapport d'information n°46, Commission des affaires sociales, Sénat.
- Guignard, R., Beck, F., Richard, J-B. et Peretti-Watel, P. (2013) *Le tabagisme en France : analyse de l'enquête Baromètre santé 2010*. Saint-Denis, Inpes, coll. Baromètres santé.

- HAS (2016) État de santé des personnes en situation de prostitution et des travailleurs du sexe et identification des facteurs de vulnérabilité sanitaire. Haute Autorité de Santé, janvier. [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)
- Hubert, M., Bajos, N., Sandfort, T. (1998) *Sexual behavior and HIV/AIDS in Europe: comparisons of national surveys*. London: UCL Press.
- ILO, (2013) *Measuring informality: a statistical manual on the informal sector and informal employment*. International Labour Organisation, Geneva: Switzerland
- ILO, (2012a) *ILO Global estimate of forced labour – Results and methodology*. Indicators of Forced Labour. Special Action Programme to Combat Forced Labour. International Labour Office, Geneva: Switzerland.
- ILO, (2012b) Global Estimate of Forced Labour - Regional Factsheet -European Union. International Labour Office. Geneva: Switzerland.
- ILO, (2009) Operational indicators of trafficking in human beings Results from a Delphi survey implemented by the ILO and the European Commission, September, Geneva: Switzerland.
- INSEE, (2014) Notification RNB du 22 septembre 2014.
- Kara, S. (2011) “Designing More Effective Laws Against Human Trafficking.” *Northwestern Journal of International Human Rights*, 9(2): 123-147
- Kazemier, B., Bruil, A., van de Steeg, A., Rensman, M. (2013) “The contribution of illegal activities to national income in the Netherlands.” *Public Finance Review* 41(5): 544-577.
- Kazemier B. and Rensman M. (2015) “De illegale economie en nationaal inkomen”. *Justitiële verkenningen*, 41(1): 37-50. Wetenschappelijk Onderzoek- en Documentatiecentrum van het ministerie van Veiligheid en Justitie en Boom Juridische uitgevers.
- Mouvement du Nid (2004) *Les clients en question*. Enquête d’opinion publique, juin.
- OCRTEH (2015) « L’activité des offices centraux de la Police judiciaire - La criminalité en France ». *Rapport annuel 2014 de l’ONDRP*, pp 10-12.
- Olivier, M. (2013) *Rapport d’information fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l’égalité des chances sur le renforcement de la lutte contre le système prostitutionnel*, Assemblée Nationale, 17 septembre.
- Ourgaud, T. (2014) « L’argent de la criminalité organisée en France. V. Le marché criminel de l’exploitation sexuelle ». *La Revue du GRASCO*, 14, janvier 2016: 39-42 [www.larevuedugrasco.eu](http://www.larevuedugrasco.eu)
- ProstCost (2015) *Estimation du coût économique et social de la prostitution en France*, mai, Mouvement du Nid - Psytel
- Prüss-Ustün, A., Wolf, J., Driscoll, T., Degenhardt, L., Neira, M. and Calleja, J.M.G. (2013) “HIV Due to Female Sex Work: Regional and Global Estimates”. *PLoS ONE* 8(5): 1-7.
- Savona, E. U. and Stefanizzi, S. eds. (2007) *Measuring Human Trafficking: Complexities and Pitfalls*, Springer.
- Spira, A., Bajos, N. and the ACSF group (1992) “Aids and sexual behaviour in France.” *Nature*, 360: 407-409.
- TAMPEP, (2010) National mapping reports, European Network for HIV/STI Prevention and Health Promotion among Migrant Sex Workers, TAMPEP International Foundation: Netherlands.
- UNODC, (2010) *Trafficking in Persons Report 2010*. United Nations Office on Drugs and Crime, Vienna: Austria.
- UNODC, (2014) *Global Report on Trafficking in Persons, country profiles Western and Central Europe*. United Nations Office on Drugs and Crime, Vienna: Austria.
- Vandepitte, J, Lyerla, R., Dallabetta, G., Crabbe, F., Alary, M. and Buve, A. (2006) “Estimates of the number of female sex workers in different regions of the world”. *Sexually Transmitted Infections*, 82(Supplement 3): 8-25.

## Annexe 1. La prostitution et l'emploi informel en France et dans l'UE

Les femmes prostituées devraient être et sont sans doute partiellement incluses dans le total des femmes occupées l'emploi informel. Dans la mesure où elles ne sont pas considérées officiellement comme des salariées, la prostitution n'est pas une activité reconnue, elles relèvent de la catégorie des travailleurs indépendants. Cependant, la plupart d'entre elles sont exploitées par coercition et donc employées sans contrat fixe. L'addition des deux catégories de prostitution (coercitive et non coercitive) constitue la catégorie des prostituées sans contrat fixe, occupant un emploi informel. Parmi les 12,161 millions de femmes occupées en France en 2010, 2,615 millions de femmes sont sans contrat de travail fixe, soit une travailleuse sur cinq et la proportion est la même dans l'UE-28. Selon le tableau 7, les femmes prostituées représentent au regard des estimations moins de 0,01 pour cent à près de 0,04 pour cent des femmes occupées sans contrat fixe.

**Tableau 7. Estimations des femmes prostituées en proportion des femmes employées sans contrat fixe**

| Estimations Pays  | 1A (prévalence VIH) | 1B (prévalence VIH) | 2A (ILO) | 2B (Eurostat-UNODC) | 3A ( <i>maximin</i> ) | 3B ( <i>minimax</i> ) |
|---|---------------------|---------------------|----------|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| France  | 21 000              | 41 000              |          | 102 000             | 20 000                | 30 000                |
| EU-28   | 542 000             | 976 000             |          | 768 000             | 748 000               | 1 310 000             |
| Proportion des femmes prostituées parmi les femmes occupées sans contrat de travail |                     |                     |          |                     |                       |                       |
| France  | 0.008%              | 0.016%              |          | 0.039%              | 0.008%                | 0.011%                |
| EU-28   | 0.024%              | 0.043%              |          | 0.033%              | 0.033%                | 0.06%                 |

Source: compilation de l'auteur d'après Eurostat (2011). Pourcentages arrondis.

## Annexe 2. Simulations de la dépense mensuelle des clients réguliers de la prostitution en France.

**Tableau 8. Prostituées et transaction sexuelles selon les prix et la dépense mensuelle des clients en 2010**

| Prostituées | Transactions    | Prix | Clients | Hommes adultes (%) | Dépense mensuelle (€) | Vraisemblance |
|-------------|-----------------|------|---------|--------------------|-----------------------|---------------|
| 26 200      | 28,820 millions | € 44 | 168 000 | 0.7%               | € 629                 | Non           |
| 26 200      | 28,820 millions | € 44 | 501 538 | 2.09%              | € 211                 | Non           |
| 26 200      | 28,820 millions | € 44 | 636 000 | 2.65%              | € 166                 | Oui           |
| 26 200      | 28,820 millions | € 44 | 744 000 | 3.1%               | € 142                 | Oui           |
| 26 200      | 28,820 millions | € 66 | 168 000 | 0.7%               | € 943                 | Non           |
| 26 200      | 28,820 millions | € 66 | 501 538 | 2.09%              | € 316                 | Non           |
| 26 200      | 28,820 millions | € 66 | 636 000 | 2.65%              | € 249                 | Non           |
| 26 200      | 28,820 millions | € 66 | 744 000 | 3.1%               | € 213                 | Non           |
| 31 000      | 34,100 millions | € 44 | 168 000 | 0.7%               | € 744                 | Non           |
| 31 000      | 34,100 millions | € 44 | 501 538 | 2.09%              | € 249                 | Non           |
| 31 000      | 34,100 millions | € 44 | 636 000 | 2.65%              | € 196                 | Non           |
| 31 000      | 34,100 millions | € 44 | 744 000 | 3.1%               | € 168                 | Oui           |
| 31 000      | 34,100 millions | € 66 | 168 000 | 0.7%               | € 1 116               | Non           |
| 31 000      | 34,100 millions | € 66 | 501 538 | 2.09%              | € 374                 | Non           |
| 31 000      | 34,100 millions | € 66 | 636 000 | 2.65%              | € 294                 | Non           |
| 31 000      | 34,100 millions | € 66 | 744 000 | 3.1%               | € 252                 | Non           |
| 37 000      | 40,700 millions | € 44 | 168 000 | 0.7%               | € 888                 | Non           |
| 37 000      | 40,700 millions | € 44 | 501 538 | 2.09%              | € 297                 | Non           |
| 37 000      | 40,700 millions | € 44 | 636 000 | 2.65%              | € 235                 | Non           |
| 37 000      | 40,700 millions | € 44 | 744 000 | 3.1%               | € 201                 | Non           |
| 37 000      | 40,700 millions | € 66 | 168 000 | 0.7%               | € 1 332               | Non           |
| 37 000      | 40,700 millions | € 66 | 501 538 | 2.09%              | € 446                 | Non           |
| 37 000      | 40,700 millions | € 66 | 636 000 | 2.65%              | € 352                 | Non           |
| 37 000      | 40,700 millions | € 66 | 744 000 | 3.1%               | € 301                 | Non           |

Source: calcul de l'auteur d'après (Bajos et al, 2006), Carael et al (2006) et Ourgaud (2014).

### **Annexe 3. Une évaluation de la demande étrangère de transactions sexuelles en France**

En 2010, la France a accueilli 76,8 millions de touristes, principalement de l'UE, en particulier des pays voisins pour un séjour d'une durée moyenne d'une semaine (DGCIS, 2011). Le tourisme est essentiellement saisonnier, sauf le tourisme d'affaires. Nous supposons que les hommes adultes représentent un tiers (25 millions).

Nous prenons comme référence une proportion de clients étrangers de 2,65 pour cent (moyenne de cinq pays européens en 1998), soit 680.000 hommes. Nous supposons les clients étrangers paient le même prix moyen, soit 44 € ou 66 € au moins une fois par semaine. Ceci représente 0,680 million de transactions sexuelles, respectivement par rapport à 28,820 millions (2,36 pour cent); 34,1 millions (2 pour cent) et 40.7 millions (1,67 pour cent).

Nous ignorons la proportion de clients parmi les deux millions d'hommes adultes français en visite à l'étranger (principalement en Europe) pour une durée moyenne d'une semaine. Nous appliquons la même proportion de 2,65 pour cent (53.000 hommes) à un prix moyen de 38€ ou 66 € au moins une fois par semaine. Ceci représente 53 000 transactions sexuelles, respectivement par rapport à 28,820 millions (0,184 pour cent), 34,1 millions (0,155 pour cent) et 40.7 millions (0,13 pour cent).

Par conséquent, le solde net de la demande étrangère représenterait au plus deux pour cent de l'ensemble des transactions sexuelles. A l'inverse, 98 pour cent sont payées par les clients domestiques. L'inclusion de clients étrangers ferait légèrement augmenter le nombre de clients et celui du nombre de prostituées ou les gains moyens d'un nombre constant de prostituées.

*Source:* calcul de l'auteur

### **Annexe 4. Chiffre d'affaires, valeur ajoutée et gains de la prostitution**

Le chiffre d'affaires ou la recette globale de la prostitution ( $P$ ) est le produit du nombre de prostituées ( $sw$ ) par le nombre de clients (ou de transactions sexuelles) par prostituée ( $cust$ ) et le prix moyen par client ( $p$ ) :

$$P = sw \times cust \times p$$

Le chiffre d'affaires inclue la consommation intermédiaire ( $IC$ ) et les exportations ( $E$ ) des transactions sexuelles aux clients provenant de l'étranger :

$$P = C + E$$

La valeur ajoutée ( $VA$ ) de l'industrie de la prostitution est la somme de la consommation domestique de transactions sexuelles ( $C$ ) et des exportations ( $E$ ) moins les importations ( $M$ ) moins la consommation intermédiaire ( $CI$ ). Les importations sont les services sexuels fournis par des prostituées étrangères résidant dans le pays, plus la consommation de transactions sexuelles à l'étranger par les résidents. La consommation intermédiaire sont les dépenses des prostituées elles-mêmes (vêtements, préservatifs et frais de déplacement) nous supposons être de 20 pour cent du chiffre d'affaires :

$$VA = C + E - M - CI$$

Le gain brut des prostituées est le chiffre d'affaires ou la recette moins la consommation intermédiaire, à savoir la valeur ajoutée ( $VA$ ). Le revenu net ( $NI$ ) est le gain brut moins la part des proxénètes. Nous supposons que les prostituées paient la moitié de la valeur ajoutée ( $VA$ ) aux proxénètes, qui peuvent également imputer la consommation intermédiaire au prélèvement de leur part (70%) sur le chiffre d'affaires :

$$NI = (0.5) VA \text{ ou } NI = (0.7) P$$

*Source:* d'après Kazemier et al (2013)